

## BULLETIN DE SOUSCRIPTION FCPI A PLUS INNOVATION 7

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation - Agrément AMF du 8 août 2007 - Code ISIN : FR0010499525

Je soussigné (e)  M  Mme  Mlle  M et Mme

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
 Nom de jeune fille : \_\_\_\_\_ Deuxième Prénom(s) : \_\_\_\_\_  
 Date de naissance : \_\_\_\_\_ Ville de naissance : \_\_\_\_\_  
 Département de naissance : \_\_\_\_\_ Nationalité : \_\_\_\_\_  
 Adresse fiscale : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_ Pays : \_\_\_\_\_  
 Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_ e-mail : \_\_\_\_\_

### 1° Souscription

Je déclare souscrire à \_\_\_\_\_ unités de parts du FCPI A PLUS INNOVATION 7 (nombre entier de 10 unités de parts minimum, d'une valeur de 100€ chacune), soit \_\_\_\_\_ €, plus les Droits d'entrée pour \_\_\_\_\_ € (5% maximum), soit une **SOUSCRIPTION TOTALE** de \_\_\_\_\_ €.

### 2° Règlement

Je verse ce jour, par chèque, à l'ordre de **A PLUS INNOVATION 7**, un montant de : \_\_\_\_\_ Euros (en toutes lettres)

### 3° Engagement

Afin de bénéficier des avantages fiscaux spécifiques aux FCPI, je déclare :

- m'engager à conserver les parts acquises pendant une durée de 5 ans conformément aux dispositions du Code Général des Impôts.
- avoir pris note que le bénéfice des exonérations et avantages fiscaux est également conditionné par le respect des deux conditions suivantes :
  - être fiscalement domicilié(e) en France, et
  - ne pas détenir, directement ou indirectement, plus de 10% des parts du Fonds à aucun moment, ni plus de 25% des droits dans les bénéfices des sociétés dont les titres figurent à l'actif du Fonds.

Je soussigné(e) déclare avoir reçu et pris connaissance de la Notice d'Information du FCPI A PLUS INNOVATION 7 (jointe au bulletin de souscription). Le bulletin est valable sous réserve d'encaissement de la souscription et dans la limite des unités de parts disponibles.

Fait en cinq exemplaires (dont un que je conserve) à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

*En cas de démarchage, la signature du présent bulletin et le règlement ne peuvent intervenir que 48 heures minimum après la signature du formulaire relatif au délai de réflexion, ci-joint.*

Coordonnées du conseiller (CGPI)

Signature(s) du ou des souscripteur(s)

**Joindre une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité.**

1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> exemplaires : A PLUS FINANCE

4<sup>ème</sup> exemplaire : Conseiller

5<sup>ème</sup> exemplaire : Client

**AVERTISSEMENT** : L'Autorité des Marchés Financiers appelle l'attention des souscripteurs sur les risques qui s'attachent aux FCPI. (Fonds commun de placement dans l'innovation). Lors de l'investissement, vous devez tenir compte des éléments suivants : - le Fonds va investir au moins 60 % des sommes collectées dans des entreprises à caractère innovant, ayant moins de 2.000 salariés et n'étant pas détenues majoritairement par une ou des personnes morales. Les 40% restant seront éventuellement placés dans des instruments financiers autorisés par la réglementation, par exemple des actions ou des fonds (ceci étant défini dans le règlement et la notice du FCPI). - La performance du Fonds dépendra du succès des projets de ces entreprises. Ces projets étant innovants et risqués, vous devez être conscients des risques élevés de votre investissement. En contrepartie des possibilités de gain associées à ces innovations et de l'avantage fiscal, vous devez prendre en compte le risque de pouvoir perdre de l'argent. - Votre argent peut être en partie investi dans des entreprises qui ne sont pas cotées en bourse. La valeur liquidative de vos parts sera déterminée par la société de gestion, selon la méthodologie décrite dans le règlement du Fonds, sous le contrôle du commissaire aux comptes du Fonds. Le calcul de la valeur liquidative est délicat. - Pour vous faire bénéficier de l'avantage fiscal, le seuil de 60 % précédemment évoqué devra être respecté dans un délai maximum de deux exercices et vous devez conserver vos parts pendant au moins cinq ans. Cependant, la durée optimale de placement n'est pas liée à cette contrainte fiscale du fait d'investissement du Fonds dans des entreprises dont le délai de maturation peut être plus long. - Le rachat de vos parts par le Fonds peut dépendre de la capacité de ce dernier à céder rapidement ses actifs ; elle peut donc ne pas être immédiate ou s'opérer à un prix inférieur à la dernière valeur liquidative connue. En cas de cession de vos parts à un autre porteur de parts, le prix de cession peut également être inférieur à la dernière valeur liquidative connue.

Respect des critères d'investissement au 31 décembre 2006

Identité du fonds	Date de création	Ratio d'investissement	Date limite
A Plus Innovation	31 décembre 2001	73 %	31 décembre 2003
A Plus Innovation 2	31 décembre 2002	79 %	31 décembre 2004
A plus Innovation 3	31 mai 2004	84 %	31 mai 2006
A Plus Innovation 4	31 mai 2005	75 %	31 mai 2007
A Plus Innovation 5	31 mai 2006	27 %	31 mai 2008

## FORMULAIRE FCPI A PLUS INNOVATION 7

RELATIF AU DELAI DE REFLEXION PREVU PAR L'ARTICLE L.341-16 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

Je soussigné (e) Nom, Prénom

\_\_\_\_\_ Adresse : \_\_\_\_\_  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

### 1<sup>er</sup> cas :

Je reconnais avoir acquis les parts du fonds FCPI A PLUS INNOVATION 7 en l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L.341-1 du Code Monétaire et Financier (CMF).

### 2<sup>ème</sup> cas :

Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans tout autre endroit non destiné à la commercialisation de produits financiers par :  
 Dans ce cas UNIQUEMENT, je bénéficie d'un délai de réflexion. La date de signature du présent récépissé doit donc être antérieure de 3 jours ouvrés au moins à la date de signature de la souscription (1ère page) et du chèque.

(à compléter dans les deux cas) :

Civilité, Prénom, Nom

.....  
 N° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France

.....  
 Mandaté par la Société (Nom, Adresse)

### 3<sup>ème</sup> cas :

Je reconnais avoir été démarché(e) ce jour (par exemple : dans les locaux professionnels du démarcheur, ou à distance par courrier) par :

N° d'enregistrement de la société dans le fichier de la Banque de France

.....

Je certifie que le « démarcheur », après avoir pris connaissance de ma situation financière, de mon expérience et de mes objectifs en matière de placement et m'avoir justifié de son adresse professionnelle, de son n° d'enregistrement dans le fichier des démarcheurs de la Banque de France, du nom et de l'adresse de la personne morale pour le compte de laquelle le démarchage est effectué :

- m'a remis la notice d'information et le bulletin de souscription du FCPI A PLUS INNOVATION 7, et m'a informé des risques que peut comporter la souscription de parts de ce produit,
- a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information et dont je certifie avoir pris connaissance,
- m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du FCPI A PLUS INNOVATION 7.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s) du ou des souscripteur(s)

\_\_\_\_\_